N° 11-626-X au catalogue — N° 014
ISSN 1927-5048
ISBN 978-1-100-99633-2

Document analytique

Aperçus économiques

Le bien-être financier à la retraite

par Sébastien LaRochelle-Côté
Division de la statistique du travail

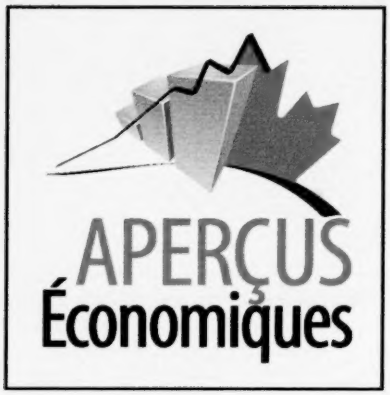

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 11-626-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Le bien-être financier à la retraite

par Sébastien LaRochelle-Côté

Cet article de la série *Aperçus économiques* vise à communiquer les plus récents développements statistiques liés au bien-être financier des retraités. Ce sommaire s'appuie sur certains travaux de recherche menés par Statistique Canada à propos de la contribution du revenu, de la consommation et du patrimoine financier au bien-être des Canadiens âgés.

Au Canada, comme dans la plupart des autres pays industrialisés, le bien-être financier des retraités demeure un enjeu majeur de politique publique. Le bien-être financier comporte de multiples aspects, particulièrement dans le cas des personnes âgées. Cet article offre un aperçu du bien-être financier des personnes à la retraite depuis un certain nombre d'années, soit celles pour qui les données sont suffisamment élaborées pour avoir un aperçu complet de leur situation financière.

Revenu

En matière de sécurité du revenu de retraite, l'un des indicateurs les plus utilisés est le taux de remplacement du revenu. On obtient ce taux en divisant le revenu familial de l'individu (après ajustement en fonction de la taille de la famille) perçu à un certain âge (par exemple, à 75 ans) par le revenu perçu au moment où la personne gagnait probablement sa rémunération la plus élevée en tant qu'employé (généralement autour de 55 ans). Ici, le revenu familial comprend non seulement le revenu du travail, mais aussi le revenu provenant des régimes de pension privés et de la pension de retraite ainsi que le revenu personnel (comme le revenu de placement). Dans une étude datant de 2008[1], une cohorte de travailleurs canadiens âgés de 54 à 56 ans en 1983 a été suivie pendant deux décennies, et un taux de remplacement a été calculé pour ces travailleurs lorsqu'ils étaient âgés de 75 à 77 ans, soit 21 ans plus tard. Pour cette cohorte composée de travailleurs nés avant la génération du baby-boom, le taux de remplacement médian était de 0,78 en 2004. En d'autres termes, la personne médiane recevait 78 % du revenu familial obtenu 21 ans auparavant (graphique 1). En général, la situation des individus faisant partie de cohortes plus récentes était semblable à celle de la cohorte de 1983.

Graphique 1
Taux de remplacement du revenu familial ajusté après impôt, cohortes âgées de 54 à 56 ans en 1983, 1986, 1989, 1992, 1995 et 1998

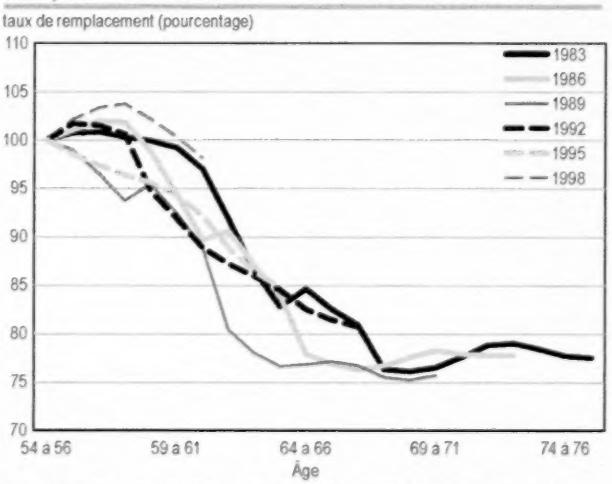

Source : S. LaRochelle-Côté, J. Myles et G. Picot, 2008, Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada, Statistique Canada, Ottawa.

Le niveau du revenu familial perçu à l'âge de 54 à 56 ans joue un rôle important dans la détermination des taux de remplacement futurs. Pour les personnes qui avaient un revenu familial situé dans le quintile de revenu le plus faible à cet âge, c'est-à-dire un revenu familial d'environ 30 000 $ pour un couple, les taux de remplacement étaient généralement plus élevés (au-delà de 100 %), car les régimes publics (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti et Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec) sont à l'origine de la plus grande part du revenu remplacé dans la plupart des cas. À l'inverse, les taux de remplacement étaient généralement plus bas (autour de 60 %) pour les personnes qui avaient un revenu familial plus élevé, c'est-à-dire environ 110 000 $ pour un couple, car celles-ci dépendent davantage de sources de revenu privées. Quant aux Canadiens dont le revenu était semblable au revenu médian, ils avaient un taux de remplacement médian autour de 80 %.

1. Voir LaRochelle-Côté et al. 2008.

Toutefois, tous ceux qui percevaient un revenu semblable à l'âge de 54 à 56 ans ne bénéficiaient pas nécessairement du même taux de remplacement après deux décennies. En effet, pour une minorité significative (soit 20 % à 25 %) d'individus dont le revenu s'apparentait au revenu médian à l'âge de 54 à 56 ans, les taux de remplacement étaient inférieurs à 60 % à l'âge de 75 à 77 ans. Un taux de remplacement de 60 % signifie qu'un couple pouvant compter sur un revenu d'environ 55 000 $ en 1983 avait un revenu familial d'au plus 33 000 $ vingt ans après.

Les taux de remplacement comportent certaines limites et ne doivent pas être considérés comme étant un objectif que tous devraient atteindre en matière de revenu, tel que discuté dans une étude récente parue en 2011[2]. Le patrimoine financier accumulé, par exemple, ne figure pas parmi les sources de données traditionnelles sur le revenu et pourrait modifier de manière significative les taux de remplacement que les individus doivent atteindre pour maintenir leur niveau de vie, et ce même parmi des individus semblables sur le plan du revenu familial et d'autres caractéristiques. De plus, tel que mentionné ci-dessus, les taux de remplacement sont habituellement présentés sous forme de médiane ou de moyenne, mais il existe une certaine répartition autour de ces taux moyens. Le reste de l'article traite du rôle joué par la consommation et le patrimoine financier dans le bien-être financier des retraités.

Consommation

Tel qu'indiqué ci-dessus, le revenu diminue pour plusieurs durant les années de retraite. Comment celui-ci se compare-t-il à la consommation personnelle? Bien qu'il n'existe pas de données longitudinales sur la consommation à Statistique Canada, il est possible d'avoir une idée des dépenses au cours du cycle de vie en constituant une cohorte synthétique de répondants à partir de plusieurs sources de données transversales. Dans une étude récente[3], le revenu et la consommation ont été examinés (après ajustement de ces deux termes en fonction de la taille de la famille) pour une cohorte synthétique constituée d'une génération de Canadiens âgés de près de 50 ans au début des années 1980, soit la même génération que celle suivie pour produire les statistiques sur le remplacement du revenu présentées ci-dessus[4].

Vingt ans après avoir atteint la cinquantaine, les ménages de cette cohorte obtenaient un taux de remplacement du revenu de 84 % en moyenne, mais consommaient toujours plus de 95 % de ce qu'ils consommaient au début de la période en moyenne (graphique 2). En dépit d'une diminution des revenus, la consommation aurait donc tendance à rester relativement stable chez les Canadiens vieillissants, du moins lorsqu'ils sont dans leur soixante-dixième décennie. Toutefois, on ne peut en déduire que les ménages âgés consomment de la même façon

Graphique 2
Taux de remplacement du revenu familial après impôt et de la consommation (valeurs ajustées), cohorte âgée de près de 50 ans en 1982

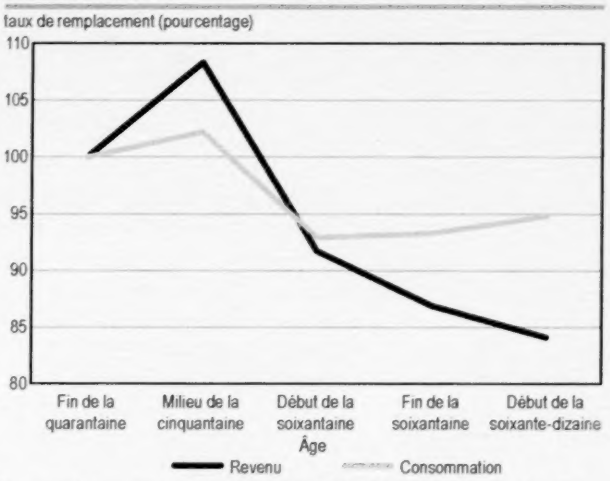

Source : A. Lafrance et S. LaRochelle-Côté, 2011, Habitudes de consommation des Canadiens âgés : approche axée sur une cohorte synthétique, Statistique Canada, Ottawa.

que lorsqu'ils étaient dans la cinquantaine : en général, ils dépensaient proportionnellement davantage pour leur logement et les soins de santé, et consacraient habituellement une moins grande part de leurs dépenses sur la nourriture, les vêtements, et les loisirs.

Revenu viager

Comment les retraités dont la consommation excède le revenu réussissent-ils à maintenir leur niveau de vie au fur et à mesure qu'ils avancent en âge? Plusieurs d'entre eux y arrivent en bénéficiant des actifs qu'ils ont accumulés au cours de leur cycle de vie. Ainsi, pour plusieurs personnes âgées, un flux de revenu d'emploi à la baisse n'est pas nécessairement synonyme de pressions financières, parce qu'elles ont accumulé un stock de richesse (ou un patrimoine). C'est pourquoi il est important de considérer la contribution du patrimoine du ménage au bien-être financier des retraités. Les mesures traditionnelles du revenu qui ne comprennent pas cette contribution ne saisissent pas toujours l'ensemble des ressources financières dont disposent les personnes âgées.

Le patrimoine du ménage peut être défini comme étant la valeur totale des actifs immobiliers et des autres sources de richesse non immobilière (comme l'épargne accumulée dans des fonds de placement et dans des fonds enregistrés de retraite) moins les dettes restantes. Il peut être exprimé sous forme de revenu viager (ou, plus simplement, sous forme de rente),

2. Voir MacDonald et Moore 2011.
3. Voir Lafrance et LaRochelle-Côté 2011.
4. Le revenu comprend non seulement le revenu des sources mentionnées plus haut, mais aussi le revenu implicite provenant des services de logement, car les dépenses de consommation en matière de logement chez les propriétaires-occupants sont à la fois une dépense et un investissement qu'il est possible d'exprimer sous forme de revenu annuel « implicite ». La valeur de ce revenu, qui représente le montant que les propriétaires auraient à débourser pour payer un loyer équivalent s'ils n'étaient pas propriétaires, oscille entre 10 % et 15 % du revenu de base des individus faisant partie de l'échantillon.

lequel peut ensuite être ajouté au revenu d'autres sources : on obtient ainsi une estimation du revenu différente de celles habituellement utilisées pour le calcul des taux de remplacement. En vertu de cette méthodologie, les actifs présents dans des fonds d'investissement et dans des fonds enregistrés de retraite sont considérés comme un stock d'épargne qu'il est possible d'exprimer sous forme de revenu viager au même titre que les autres éléments du patrimoine. Ces actifs sont ensuite ajoutés aux autres sources de revenu (revenus provenant principalement des régimes publics de pension et des revenus en provenance d'un emploi occupé après la retraite). Ainsi, deux estimations du revenu peuvent être calculées : la première englobe le patrimoine financier à l'exclusion de la valeur nette associée au logement principal; la deuxième englobe toutes les catégories du patrimoine financier, y compris la résidence principale. Cette méthodologie a été utilisée dans une autre étude publiée en 2011[5].

Après la prise en compte de tous les actifs non liés au logement principal dans le calcul du revenu, la valeur moyenne du revenu annuel des personnes âgées de 65 à 74 ans était de 8 % plus élevée que la valeur du revenu obtenue selon des méthodes plus conventionnelles, soit celles utilisées dans les études portant sur les taux de remplacement mentionnées ci-dessus[6]. Chez les personnes âgées de 75 à 84 ans, la valeur du revenu comprenant les actifs non liés au logement principal surpassait, de 20 % en moyenne, celle obtenue d'après la définition plus conventionnelle du revenu.

Lorsque le revenu viager en provenance de la résidence principale était incorporé au patrimoine financier, la mesure obtenue était de 15 % plus élevée que celle fondée sur la définition conventionnelle du revenu chez les personnes de 65 à 74 ans et de 35 % plus élevée chez celles de 75 à 84 ans. Ainsi, lorsque le patrimoine financier est pris en compte, le revenu « ajusté » devient semblable au revenu moyen des personnes âgées de 45 à 64 ans dont le bien-être financier est fondé en grande partie sur les revenus d'emploi. Il est donc possible que l'accumulation d'actifs puisse jouer un rôle significatif dans le maintien du niveau de consommation des aînés, du moins parmi ceux de la génération née immédiatement avant celle du baby-boom.

Cependant, ces résultats doivent être interprétés avec prudence, car la contribution du patrimoine au revenu global parmi les individus ayant un revenu plus élevé est probablement différente de celle parmi les individus ayant un revenu plus faible. De plus, il faut mentionner que les données sur les plus jeunes membres de la génération du baby-boom ne sont pas encore comprises dans les statistiques décrites ci-dessus. Alors qu'un grand nombre d'entre eux s'approchent de la retraite, les circonstances propres à cette génération, y compris les changements observés dans les habitudes de travail et d'épargne, pourraient éventuellement influer sur les résultats financiers des retraités à l'avenir. Une mise à jour de cette étude est donc à prévoir à la suite de la diffusion de l'Enquête sur la sécurité financière de 2013.

5. Voir Baldwin et al. 2011.
6. Les actifs non liés au logement principal comprennent les régimes enregistrés d'épargne et les régimes de pension offerts par l'employeur, les actifs financiers non enregistrés, la valeur nette d'une entreprise, ainsi que les autres actifs immobiliers, dont les résidences secondaires. La définition courante du revenu utilisée ici pour la comparaison est le revenu familial ajusté en provenance de toutes les sources, y compris le revenu implicite provenant des services de logement.

Bibliographie

Cet article de la série *Aperçus économiques* est fondé sur les travaux de Statistique Canada qui traitent du bien-être financier des retraités. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les documents suivants :

Baldwin, J., M. Frenette, A. Lafrance et P. Piraino. 2011. *Revenu adéquat à la retraite : prise en compte de la valeur de la richesse convertie en rente au Canada.* Produit nº 11F0027M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa (Ontario). Série de documents de recherche sur l'analyse économique (AE). Nº 74.

Lafrance, A., et S. LaRochelle-Côté. 2011. *Habitudes de consommation des Canadiens âgés : approche axée sur une cohorte synthétique.* Produit nº 11F0027M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa (Ontario). Série de documents de recherche sur l'analyse économique (AE). Nº 67.

LaRochelle-Côté, S., J. Myles et G. Picot. 2008. *Sécurité et stabilité du revenu à la retraite au Canada.* Produit nº 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa (Ontario). Direction des études analytiques : Documents de recherche. Nº 306.

LaRochelle-Côté, S., J. Myles et G. Picot. 2010. *Remplacement du revenu familial pendant les années de retraite : quels sont les résultats des Canadiens?* Produit nº 11F0019M au catalogue de Statistique Canada. Ottawa (Ontario). Direction des études analytiques : documents de recherche. Nº 328.

MacDonald, B-J., et K.D. Moore. 2011. « *Moving Beyond the Limitations of Traditional Replacement Rates* ». Society of Actuaries. http://www.soa.org/research/research-projects/pension/research-moving-beyond.aspx (site consulté le 20 juillet 2012).